



**DIRECTION GÉNÉRALE
DE LA SÛRETÉ NUCLÉAIRE
ET DE LA RADIOPROTECTION**

Le directeur général

**Monsieur le Président
ELECTRICITE DE FRANCE**

22-30 avenue de Wagram

75008 PARIS

Paris le 20 septembre 2005

Monsieur le Président,

Le contexte général de l'industrie nucléaire en Europe a connu ces dernières années plusieurs évolutions majeures, qui auront des répercussions à court ou moyen terme en matière de sûreté nucléaire et de radioprotection ou de leur contrôle. Je souhaite dans ce cadre attirer votre attention sur plusieurs points.

Il s'agit en premier lieu de l'importance croissante de la dimension internationale dans les questions de sûreté nucléaire. Plusieurs initiatives d'harmonisation ont été lancées en Europe, et en particulier celle des responsables d'Autorités de sûreté des principaux pays nucléaires européens qui ont créé l'association WENRA. WENRA poursuit actuellement des travaux d'harmonisation dans les domaines des réacteurs de puissance, des déchets et du démantèlement des installations nucléaires. Ces travaux, qui se basent sur les publications récentes de l'AIEA, s'attachent à promouvoir une harmonisation tant des exigences réglementaires et para-réglementaires que de l'état des installations, dans un souci de progrès en matière de sûreté. Ils vont avoir des conséquences importantes dans chacun des pays : mes homologues et moi nous sommes en effet engagés à parvenir à une situation harmonisée d'ici 2010. Dans le cas de la France, il apparaît d'ores et déjà que cet engagement se traduira par un renforcement notable du corpus de textes réglementaires et para-réglementaires.

Les travaux de WENRA vont donner lieu fin 2005 à des rapports, qui feront l'objet d'échanges avec les parties prenantes, notamment les exploitants concernés. Je crois utile à cet effet que vous vous rapprochiez des autres exploitants de centrales nucléaires en Europe, pour faciliter la discussion qui aura lieu alors avec WENRA. Au-delà, les démarches de coopération internationale auxquelles participe déjà EDF, par exemple au sein de WANO pour partager le retour d'expérience des pratiques et des incidents et tirer en France les leçons des incidents survenus à l'étranger, me paraissent positives.

Une deuxième évolution majeure consiste en la prise en compte d'une vision élargie de la sûreté, qui inclut les préoccupations de radioprotection, de protection de l'environnement, et outre les questions strictement techniques, les aspects relatifs aux hommes et aux organisations. J'ai bien noté les améliorations obtenues par EDF depuis plusieurs années en matière de radioprotection. L'effort sur ce point doit néanmoins être poursuivi. Par ailleurs, je considère qu'une marge importante de progrès réside, en matière de sûreté, dans une meilleure prise en compte des facteurs humains et organisationnels : la rigueur de l'exploitation, ou encore la qualité des opérations sous-traitées, devraient par exemple pouvoir en bénéficier. La gestion à long terme des compétences dont dispose en propre EDF, mais aussi de celles qui sont disponibles au sein du vivier des entreprises auxquelles EDF fait appel, mérite également la plus grande attention.

L'ouverture à la concurrence des marchés de l'électricité, le changement récent du statut d'EDF et les annonces relatives à l'ouverture de son capital, constituent une troisième évolution majeure. Les exemples étrangers ont montré que loin de conduire systématiquement à des conséquences négatives au plan de la sûreté nucléaire et de la radioprotection, cette évolution pouvait être à l'origine de remises en cause bénéfiques. J'observe aujourd'hui qu'EDF a engagé un ensemble de programmes de réduction des coûts et d'amélioration de sa compétitivité ; j'estime que vous devrez être particulièrement attentif à ce que la sûreté demeure au premier plan, et à ce que votre objectif reste, tant au travers des attitudes quotidiennes que des réexamens de sûreté, de faire encore progresser la sûreté. Dans le respect des responsabilités de chacun, l'ASN entend contrôler de manière attentive les conséquences en termes de sûreté de cette recherche de compétitivité : j'attache à ce titre du prix à ce que vous me transmettiez annuellement les bilans et analyses relatifs à l'évolution des pratiques d'exploitation et de maintenance demandés dans ma lettre du 17 mai 2004.

Dans ce contexte, il me paraît essentiel que vous exerciez pleinement votre responsabilité première d'exploitant en matière de sûreté nucléaire et de radioprotection. Je souligne à ce titre l'importance que revêt l'évaluation interne des performances en matière de sûreté nucléaire et de radioprotection. Les évaluations réalisées par l'Inspecteur général pour la sûreté nucléaire et l'Inspection nucléaire de la DPN me paraissent de qualité ; il vous appartient d'en exploiter les conclusions.

Je souhaite en outre que les modalités de contrôle par l'ASN permettent le plein exercice de cette responsabilité première. Trois actions me semblent devoir être poursuivies en ce sens :

- le développement de régimes d'autorisation internes à EDF, se substituant à des régimes d'autorisations administratives, dans des conditions présentant les garanties nécessaires en terme de sûreté ;
- le développement d'analyses coût / bénéfice pour la sûreté dans les réexamens de sûreté, afin de sélectionner, à moyens donnés, les actions qui font le plus progresser le niveau de sûreté ;
- la simplification des référentiels internes à EDF, à condition qu'elle ne diminue pas le niveau de sûreté.

Je voudrais enfin attirer votre attention sur quatre points qui font porter à EDF une responsabilité particulière :

- le fait que le nucléaire contribue en France à l'essentiel de l'approvisionnement électrique, conjugué à la standardisation des réacteurs à eau sous pression : si cette situation permet un retour d'expérience extrêmement efficace, elle crée également une obligation d'anticiper le risque d'apparition de défauts génériques graves. Il est à ce titre indispensable qu'EDF maintienne en son sein une attitude interrogative à tous les niveaux, par exemple au travers des vérifications de conformité, et poursuive l'effort de recherche et développement. Les enjeux liés au vieillissement des installations méritent également d'être anticipés ; j'insiste à ce titre sur la nécessité de préparer avec soin l'étape des troisièmes visites décennales des réacteurs.
- la place centrale d'EDF au sein de l'industrie nucléaire française : elle vous confère une vision d'ensemble des questions liées au cycle du combustible et la responsabilité d'en assurer la cohérence en vérifiant que les choix faits pour l'exploitation des réacteurs ne posent pas de problème rédhibitoire à court ou long terme sur la sûreté ou la radioprotection des installations de l'amont ou de l'aval du cycle du combustible ;
- la construction que vous envisagez d'un réacteur « tête de série » EPR sur le site de Flamanville : votre contribution au débat public à venir se doit d'être exemplaire en ce qui concerne les aspects liés à la sûreté. En outre, un soin particulier devra être apporté à l'achèvement de la conception et à la préparation de la construction du nouveau réacteur ;
- la nécessité de réussir, dans de bonnes conditions techniques et économiques, le démantèlement des réacteurs : dans le cas des réacteurs de première génération, le démantèlement de Bugey 1 et Saint-Laurent A1 et A2 doit être réalisé en priorité et dans le respect de l'échéancier proposé par EDF. Pour ce qui concerne les réacteurs à eau sous pression actuellement en exploitation, il est nécessaire que vous entamiez dès maintenant une réflexion sur les conditions de leur démantèlement, en tenant compte de la standardisation du parc, du nombre d'installations et des dates envisagées pour la fin de leur exploitation.

L'exploitation d'installations nucléaires ne se conçoit pas sans une attitude exigeante, transparente, avec pour ambition de faire progresser en permanence la sûreté nucléaire et la radioprotection. Je ne doute pas que vous soyez attaché au maintien de ces éléments fondamentaux d'une culture de sûreté. L'Autorité de sûreté nucléaire y veillera, pour ce qui la concerne, dans le cadre de sa mission de contrôle.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

**Le directeur général
de la sûreté nucléaire et de la radioprotection,**

signé par :

André-Claude LACOSTE